

vreté, c'est un peu comme chasser l'éléphant avec une sarbacane. Les membres du gouvernement lorsque des membres de comités leur ont demandé ce qu'était devenue la guerre contre la pauvreté se sont exclamés: «Nous avons perdu.»

Malgré tout, la CJC est pour la jeunesse canadienne le symbole que le gouvernement est assez solide pour subir victorieusement l'interrogatoire des jeunes et qu'il croit réellement au changement. Je ne me soucie pas le moins du monde de ce que certaines provinces ou certaines municipalités ne se sentent pas à l'aise en présence de la CJC. Pour faire de bonnes omelettes, il faut casser des œufs. La Compagnie ne peut éviter de s'engager politiquement et elle ne peut se soustraire non plus aux entraves juridiques injustes à son œuvre si elle veut atteindre son but, qui est d'améliorer le sort de ceux qui actuellement ne peuvent se faire entendre.

Nous devons nous rappeler que c'est un risque que le Parlement a pris dès le départ lors de l'adoption à l'unanimité de la loi qui a créé la Compagnie. Mais, même si nous sommes en faveur d'une meilleure méthodologie et d'un sens accru des responsabilités au sein de la Compagnie, il ne me semble pas que quelqu'un puisse approuver l'absence de sens moral ou des agissements contraires à la loi. Nous sommes pour le respect de la loi et le maintien de l'ordre, mais nous songeons en réalité à étouffer toutes les discordes. Cependant, cela est de nouveau autre chose. Nous avons perdu la guerre contre la pauvreté et il semble que tout le monde s'en rend compte. Nous devons toutefois faire preuve d'assez de maturité pour reconnaître qu'il y a au sein de notre société de nombreux groupes de personnes qui ont désespérément besoin de la forme d'action que la CJC peut accomplir, à condition d'être organisée convenablement.

J'aimerais vous donner lecture de quelques extraits d'un poème écrit par Gary Duford. Il a récemment fait quelques commentaires poétiques sur l'ordre public. Voici ce qu'il a écrit:

Who's that tappin' down the street?
Hear his gleeful good guy feet?
Safety in the suburbs? neat!
It's mister law and order!

Puis, plus loin:

Civil rights, that's all passé
Martin Luther's gone away,
Jail 'em all, that's what I say,
With mister law and order!...
I teach my kids the cops are fine
They keep the anarchists in line
Let's all parade, I got my sign
For mister law and order.
Don't want no trouble, no disgrace
The cops can keep them in their place
I'll close my ears, you shut their face,
With mister law and order.

Sauf erreur, le ministre n'est pas en faveur de l'attitude exprimée dans le poème. Le 9

octobre 1969, il a défendu le principe de la contestation sous l'égide du gouvernement. Il parlait de la participation constante à laquelle il croit. Il a mentionné la participation constante de diverses personnes intéressées aux projets de loi dont le Parlement est saisi. Voici ce qu'il a dit:

Il est intéressant de constater que les grandes sociétés et les principaux groupements professionnels au Canada ont découvert l'importance de cet élément il y a nombre d'années. Ils ont établi des maisons et des services de relations publiques, des organes de publicité dont le but était de communiquer un message—le leur—aux législateurs. Le président ou le vice-président d'une compagnie n'hésitera pas à inviter un parlementaire à déjeuner pour discuter une affaire qui l'intéresse particulièrement.

Je ne désapprouve pas le procédé, pourvu qu'on l'applique ouvertement. En fait, je crois que c'est un des éléments essentiels de notre système. Il importe que tous les parlementaires connaissent les intérêts que défend une personne—le démarcheur parlementaire. Par ailleurs, il est aussi important que le démarcheur parlementaire ait l'occasion de présenter l'opinion et les attitudes de son client.

Plus loin, il ajoute:

Je ne vais pas proposer que nous retirions la subvention, mais plutôt que nous posions une autre question. Que dire du vaste groupe d'individus qui vivent dans les villes, dans les régions rurales, dans la misère, qui n'ont pas les exemptions fiscales ou ne peuvent pas en bénéficier, en vue de présenter leur opinion au public. Ces groupes sont tout au moins aussi importants et, à bien des égards, beaucoup plus importants que la population capable de s'organiser et peut-être de tirer un profit monétaire de l'expression de ses idées.

Ce que le ministre dit, c'est qu'il n'est pas mal de dépenser les deniers publics pour fournir aux gens l'occasion d'exprimer leurs opinions par l'entremise de la CJC, pourvu que cela se fasse conformément à la loi et à la morale. Là n'est pas la question. Ce dont nous parlons ce soir, c'est de la nécessité de prendre certaines mesures pour assurer cette conformité à la loi et à la morale.

Les députés seront contents de m'entendre dire que je suis sur le point de conclure mes remarques. Le temps que j'ai passé au sein du comité à faire enquête sur la CJC m'a paru une expérience pénible. A mon avis, il importe de dire que le sujet de nos discussions était d'une complexité telle que nous avons beaucoup trop peu de temps pour le traiter. J'aimerais également répéter les remarques de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), selon lequel nous n'avons pas donné aux volontaires qui étaient accusés la chance de comparaître devant nous et de se défendre. Je pense qu'on ne saurait le nier. J'ai certains autres doutes sur la façon dont nous avons mené nos audiences, comme le fait que nous n'avons inspecté aucun projet, ni ici à Ottawa, où il y en a sept ou huit en marche, ni à Montréal et à Toronto.